



CONSEIL D'ADMINISTRATION 15 DÉCEMBRE 2023

PROCES-VERBAL

CCAS de TOUQUES

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 08 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 Décembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à la Mairie en séance sous la présidence de Mme Fabienne LOUIS, Vice-présidente. Le Conseil d'Administration s'est déroulé conformément aux articles L-123-4 à L-123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

ETAIENT PRESENTS : F. LOUIS ; D. MULLER ; A. DIDIER ; D. VAUTIER ; G. DUBROMEL ; P. DURAND

ABSENT REPRESENTE : C. NOUVEL ROUSSELOT a donné pouvoir à F. LOUIS

ABSENTS EXCUSES : L. FORESTIER et D.EPIPHANE

A.Didier est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 21 Novembre 2023
2. Attribution du Marché d'Assurances 2024-2028
3. Avantages en nature – Augmentation du nombre de chèques déjeuner
4. Adoption des tarifs et barèmes 2024
5. Octroi des subventions 2023
6. Désignation des délégués du CNAS – Affaire Nouvelle

F. Louis demande l'autorisation d'ajouter une nouvelle délibération à l'ordre du jour. Le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres, donne son accord.

1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 NOVEMBRE 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 Novembre 2023

2 ATTRIBUTION DU MARCHE D'ASSURANCES 2024-2028

Comme indiqué lors du Conseil d'Administration du CCAS du 22/06/2023, le marché Assurances de la Ville et du CCAS, constitué en groupement de commandes, arrive à échéance au 31/12/2023.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé, pour publication, le 09/08/2023 et a été publié dans les supports suivants BOAMP et JOUE le 09/08/2023, pour les contrats d'assurances de la Commune et du CCAS de TOUQUES constitué en groupement de commandes.

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence du marché Assurances pour 5 ans à compter du 01/01/2024, la Commune (Ville et CCAS) a reçu les candidatures et 10 offres de 6 compagnies d'assurances avant le 16/10/2023 à 14h. Aucune offre n'est arrivée hors délai. Les candidatures ont ensuite été analysées et les compagnies ont toutes été déclarées « admises à concourir ». Les offres des compagnies d'assurances ont été ouvertes et les taux et les primes ont été enregistrés. Les offres ont ensuite été analysées, par lot, conformément aux critères figurant au règlement de la consultation :

**Lot 1 : DOMMAGE AUX BIENS: 1 offre ->
GROUPAMA**

**Lot 2 : RESPONSABILITE CIVILE : 1 offre->
SMACL**

**Lot 3 : VEHICULES A MOTEUR ET AUTO COLLABORATEURS : 1 offre ->
SMACL**

**Lot 4 : PROTECTION JURIDIQUE COLLECTIVE 4 offres ->
SMACL-PILLOT-AIXOISE-SARRE MOSELLE**

**Lot 5 : PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS ET ELUS 2 offres ->
SMACL-PILLOT**

**Lot 6 : PRESTATIONS DES RISQUES STATUTAIRES 1 offre ->
REYLENS CNP SOFAXIS –**
avec options possibles : choix base remboursement à 100% ou à 80% et
choix Titulaires uniquement ou Titulaires et Contractuels.

Le Cabinet ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES, assistant à maîtrise d'ouvrage, est venu présenter son analyse le 22/11/2023 en présence de la commission d'appels d'offre. Lors de cette réunion, le Pouvoir Adjudicateur a attribué les marchés par lot et a arrêté le montant des franchises et les prestations supplémentaires éventuelles selon les différents contrats d'assurances.

Les offres ont ensuite été analysées, par lot, conformément aux critères figurant au règlement de la consultation, à savoir :

Lots 1 à 5

- Valeur technique de l'offre : pondération : 55 % : adéquation de la réponse des candidats par rapport à la demande figurant au dossier de consultation. Il s'agissait d'apprécier les réserves et les observations formulées par les candidats à l'appui de leurs offres,
- Tarifs appliqués : pondération de 45 %,

Lot 6

- Valeur technique de l'offre : pondération : 30 % : adéquation de la réponse des candidats par rapport à la demande figurant au dossier de consultation. Il s'agissait d'apprécier les réserves et les observations formulées par les candidats à l'appui de leurs offres,
- Tarifs appliqués : pondération de 40%,
- Assistance technique et moyens consacrés à la gestion du contrat (délais de réponse, mise en place d'un interlocuteur unique, modalités de règlement des sinistres, etc ...) : pondération de 30 %.

Ces marchés doivent désormais faire l'objet d'une délibération expresse de l'assemblée délibérante autorisant le Président à signer les marchés avec les compagnies et pour les montants désignés ci-dessous

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président, ou l'un de ses représentants, à intervenir à la signature des marchés avec les compagnies d'assurances désignées ci-après et pour les taux et les montants de primes suivants :

⇒ **Lot 1 : Assurance des Dommages aux biens ; Contrat avec franchise générale de 3000 €**

Compagnie retenue : **GROUPAMA** Centre Manche 28008 CHARTRES CEDEX

Montant : Prix HT/m² : 0.76 € H.T - prime annuelle de 10 421.48 € TTC

⇒ **Lot 2 : Assurance des Responsabilités et des risques annexes :**

Responsabilité Générale présentée sous la forme d'un contrat « tous risques sauf » prenant en compte les activités présentes et futures de la collectivité sans déclaration préalable.

Compagnie retenue : **SMACL** 141 Avenue Salvador Allende 79031 Niort cdx 9

Prime annuelle de 6 781.69 € TTC pour la Ville et le CCAS

⇒ **Lot 3 : Assurance des véhicules et des risques annexes :** Contrat avec franchise de 400 € pour les véhicules légers et 800€ pour les véhicules lourds, bris de glace 400€, marchandises transportées 400 €, Bris de machines 800€, auto collaborateurs sans franchise.

Compagnie retenue : **SMACL** 141 Avenue Salvador Allende 79031 Niort cedex 9

Prime : 17 592.71 € TTC pour la Ville et le CCAS

⇒ **Lot 4 : Protection juridique de la Collectivité.**

Cette assurance à la différence du contrat garantissant les « Responsabilités », n'a pas vocation indemnitaires : elle a pour but de garantir les frais divers afférents à un contentieux avec un tiers (frais de négociation amiable, honoraires d'avocats, de mandataires de justice...

Compagnie retenue : **PILLOT** rue de Witternesse 62921 Aire sur la Lys BP 40002 cedex

Seuil d'intervention : 500 €

Montant de la prime annuelle protection fonctionnelle : 1 200 € TTC pour la Ville et CCAS

⇒ **Lot 5 : Protection fonctionnelle agents/élus :** Protection fonctionnelle des agents salariés de la collectivité et protection des Elus.

Compagnie retenue : **SMACL** 141 Avenue Salvador Allende 79031 Niort cedex 9

Montant de la prime annuelle protection fonctionnelle : 506.42 € TTC pour la Ville et CCAS

⇒ **Lot 6 : Assurance des Prestations Statutaires :** Risques assurés: décès, accidents du travail, maladies professionnelles, longues maladies, maladies longue durée.

Franchise de NEANT

Choix : Solution Alternative 1 : Titulaires uniquement- base de remboursement à 80% -

Taux appliqué 4.57% s/masse des salaires des Titulaires-

à titre informatif 35 703.72 € pour la Ville et 2 686.44 € pour le CCAS.

Compagnie retenue : **REYLENS /CNP SOFAXIS** - S 80006 18020 Bourges Cedex

Clause de réexamen des assurances ; le temps du marché, en cas de résultat technique dégradé, le montant de l'augmentation sera déterminé par l'assureur en fonction de sa politique de souscription et sera communiqué à la Collectivité dans un délai raisonnable.

- **DIT** que les crédits nécessaires au paiement des quittances des compagnies d'assurance seront inscrits au budget primitif chaque année, au chapitre 011 et à l'article 616* : « frais d'assurances » et au chapitre 012 Compte 6455* pour la protection statutaire.

P. Durand demande des informations sur la mise en œuvre du partenariat avec la Mutuelle Communale pour les administrés Touquais.

A.Didier explique que la convention avec la Mutuelle Communale est à reconduction tacite et que le référent local est toujours Monsieur Lodeho. Le Contrat Local de Santé à l'échelle de l'intercommunalité travaille sur le dossier également.

A.Didier donne quelques chiffres : 60 dossiers signés concernant 83 personnes, 90% sont des seniors, les retours sont plutôt satisfaisants. Il n'y a pas eu de remise en concurrence depuis 2020.

3 AVANTAGES EN NATURE – AUGMENTATION DU NOMBRE DE CHEQUES DEJEUNER

F. Louis explique que, dans la séance du Comité Social Technique du 07/12/2023, il a été décidé une augmentation du nombre de chèques déjeuner par agent, passant de 120 à 170 chèques au 1^{er} Janvier 2024 et une augmentation de la prise en charge patronale passant de 50% à 60%.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** l'augmentation du nombre de chèques déjeuner passant ainsi à 170 chèques par Agent, la valeur faciale du chèque restant à 6€.
- **AUGMENTE** la prise en charge patronale passant de 50% à 60 % et la part de l'agent de 50% à 40%.
- **INSCRIT** les dépenses courantes au chapitre 012 du budget à compter de 2024, les autres points de la délibération du 06 décembre 2018 restent inchangés.

4 ADOPTION DES TARIFS ET BAREMES 2024

F. Louis précise que l'essentiel de cette délibération porte sur l'augmentation du tarif des Repas à Domicile de 50 centimes. Le prestataire a augmenté ses tarifs de 1 euro par repas. Il est proposé de ne pas répercuter sur les utilisateurs l'intégralité de cette augmentation et de maintenir les tarifs pour les transports en minibus pour l'année 2024.

Le tableau illustrant le barème d'aide a été modifié car le montant de l'ASPA a été réévalué à partir du 1er Janvier 2024.

S. Delaunay indique qu'actuellement le montant de l'ASPA est de 963 € et qu'à partir du 1^{er} Janvier il sera de 1011 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** à compter du 01/01/2024 les nouveaux tarifs concernant le portage des Repas à Domicile.

SERVICES	TARIF Unitaire (Hors Taxes)	(A titre d'information) Tarifs TTC*
Repas à Domicile	6,82 €	7,50 €
Transports sur la Commune	1,62 €	1,80 €
Transports dans un rayon de 15km autour de la Commune	3,24 €	3,60 €

*tarifs soumis à la TVA en vigueur, le montant TTC peut être soumis à variation

- **MAINTIENT** le tarif pour les transports en minibus.

La gratuité pourra être accordée temporairement, au cas par cas. Etant précisé que le quotient familial est révisable tous les semestres.

Si le reste à vivre est	Le % de réduction sera de
Entre 480,00 € et 350,01 €	20 %
Entre 350,00 € et 250,01 €	40 %
Inférieur ou égal à 250,00 €	60 %

- **MODIFIE** les barèmes d'aide.

Si le quotient familial est	Le % de réduction sera de
Entre 1050€01 et 1100 €	20 %
Entre l'ASPA* et 1050 €	40 %
Inférieur au montant de l'ASPA*	60 %

*Le montant de l'ASPA légalement en vigueur

5 OCTROI DES SUBVENTIONS 2023

A. Didier informe que de nouvelles demandes de subvention sont parvenues. Une nouvelle procédure est mise en place à partir de ce Conseil d'Administration : tous les dossiers reçus même incomplets seront inscrits dans le tableau présenté en Conseil d'Administration. Pour les dossiers incomplets, un courrier sera adressé aux associations concernées avec la décision de l'ajournement pour compléments d'informations.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** les subventions comme indiquées ci-dessous :

SUBVENTIONS 2023 - CCAS DE TOUQUES

Nom de l'association	Objet	Demandes 2023	proposition de versement CA du 15/12/2023
CROIX ROUGE FRANCAISE - Unité locale Deauville-Trouville-Cote fleurie	Action humanitaire d'entraide	3 000 €	2 500 €
Ecole de chiens guides d'aveugles (A VUE DE TRUFFE)	Aide aux personnes non et mal voyantes	150 €	Ajournée
Scouts et Guides de France	Mouvement catholique d'éducation populaire, formation des citoyens	400 €	Ajournée
COOPERATIVE SCOLAIRE	SCOLAIRE - ACTIONS PEDAGOGIQUES	500 €	500 €
TOTAL		19 900 €	3 000 €
SUBVENTIONS NON AFFECTEES			8 100 €
TOTAL SUBVENTIONS VOTEES			28 500 €

Les dossiers transmis après vote seront examinés lors des prochains conseils d'administration.

6 DESIGNATION DES DELEGUES DU CNAS – Affaire Nouvelle

Il a été fait le choix d'adhérer au Comité National d'Action Sociale qui permet d'offrir aux agents titulaires et contractuels des prestations sociales au quotidien (rentrée scolaire, réduction pour les vacances, prêts...).

Conformément au statut de cette association, il est demandé de désigner des représentants pour le CCAS au sein des instances du CNAS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** à compter de la présente, Madame Soizic Delaunay comme déléguée des Agents et Madame Fabienne Louis comme déléguée pour les Elus, en tant que représentantes du CCAS au sein des Instances du CNAS.

Informations diverses :

1. C. Mousseux présente le chapitre des aides facultatives :

- Aide au sport : 30 dossiers acceptés en 2023
- Aide enfance concerne 13 familles pour 25 enfants
- Autres aides : 124 dossiers, 3510 € de bons alimentaires, 6989€ d'aides pour les factures dites d'énergie (électricité et gaz), 1866€40 pour les factures d'eau, 3631€99 de secours exceptionnels, aides à l'achat d'un vélo 5 dossiers acceptés, 2 dossiers mobilité : 1 aide permis B et 1 aide permis scooter, 1955€ d'aides frais d'obsèques, 1 prêt social.

S. Delaunay précise que le CCAS mobilise dorénavant les aides proposées par d'autres organismes (le département, les caisses de retraite, la CAF...) avant de mobiliser l'aide de la Commune ce qui peut expliquer la stabilité des dépenses du poste aides facultatives du budget malgré la conjoncture actuelle.

D. Vautier remercie les personnels du CCAS pour leur travail.

2. S. Delaunay présente le bilan RSA pour l'année 2023 :

- Accompagnement de 16 bénéficiaires du RSA.
- Actions collectives réalisées : Visite du Quartier des Arts, atelier culinaire « anti-gaspi », ramassage des déchets et randonnée le long de la Touques, visite des Franciscaines et mobilisation de certains bénéficiaires pour accueillir les professionnels et visiteurs lors du forum de l'emploi à Touques.
- Actions collectives prévues en 2024 : Deux ateliers autour de la gestion du budget en partenariat avec le Point Conseil Budget (PCB) de Dozulé, une visite du refuge animalier, un atelier culinaire et un atelier d'écriture.

F. Louis souligne que ces actions collectives peuvent préfigurer des aspects de la réforme de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Pour rappel, le CCAS accompagne les bénéficiaires du RSA les plus éloignés de l'emploi, orientés vers le volet social, ayant des freins importants à la reprise d'un travail.

3. J. Contentin présente le chapitre des actions pour les aînés :

- 802 personnes de plus de 65 ans sont actuellement inscrites au CCAS : 301 femmes seules, 93 hommes seuls et 204 couples.
- La distribution des colis de Noël a lieu mercredi 20 Décembre 2023 avec les agents du CCAS, les élus et le CMJ. 280 colis simples et 142 colis doubles seront livrés durant cette journée. Le repas aura lieu le 11 Janvier 2024 et il y a pour le moment 163 personnes inscrites pour la sortie de la Roche à Bunel.

P. Durand s'exprime sur le partenariat du CCAS et du défenseur des droits qui fonctionne bien. Le CCAS a orienté 87 personnes en 2023.

J. Contentin informe que des actions sont proposées début 2024 pour les aînés comme des ateliers équilibre les jeudis matin du 25/01/24 au 11/04/24 et des ateliers numériques les mardi du 30/01/24 au 19/03/24 en partenariat avec le CLIC, Présence Verte, l'ASEPT. Toutes les séances sont gratuites pour les administrés.

Lors de la distribution des colis, l'équipe en profitera pour distribuer à chacun des flyers de communication.

A. Didier précise qu'il y a actuellement des séances de Sport Santé « bien-être combatif » tous les vendredis matin. Ces séances connaissent un fort succès, un deuxième créneau pourrait éventuellement être proposé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45.

La Secrétaire,



Anouchka DIDIER

La vice-présidente,



Fabienne LOUIS

